CHARTRES BAT DES RECORDS ... D'IMPÔTS !



Chartres se distingue « encore », notre confrère, le magazine Capital a publié le classement des villes où la taxe foncière a connue la plus forte hausse pour l'année 2021, et Chartres est ... dans le Top 3 !

https://www.capital.fr/immobilier/taxe-fonciere-2021-decouvr
ez-le-taux-vote-dans-votre-commune-1403880

Alors même, que certains « locataires » de la Mairie nous expliquent chaque mois, dans les supports de la Ville « magazines et divers », que les impôts ne font que baisser depuis des décennies et d'ajouter, (que d'après eux) Chartres est « LA » Ville ou il fait le mieux « bon de vivre » ? le jardin d'Éden !

MédiaChartres, pense qu'il est temps de modifier ce type d'argumentaire car, pas sur que beaucoup de personne se



laisse désormais convaincre aussi facilement, après ces fracassantes révélations ?

Et de nous expliquer, que pour pouvoir rembourser les emprunts contractés, il n'y avait pas d'autre solution (...) mais à savoir à quoi ont réellement servis ces emprunts, **au bien être des résidents**?

Non, mais à financer principalement des projets immobiliers somptueux ayant des coûts pharaoniques et aux budgets, trop souvent, très mal méprisés et proche de l'amateurisme ou du débutant.

×

Des dépenses (toujours selon eux), indispensables au développement et rayonnement de la Ville (voir, une question de survie ?).

MédiaChartres, constate aujourd'hui, que cela à conduit la Ville, tout droit dans une impasse et que ce sont les contribuables qui vont devoir payer le gigantisme des frasques de ces inconscients.

Un endettement considérable pour chaque habitants, et pour très longtemps.

Mais attendons (avec impatience), les explications du « Maître des comptes » dans le cadre des prochaines réunions publiques, façon Harry Potter, diplômé de Poullard (?)

De bien belles soirées en perspectives (...)



Χ



Martine Leroy



x Flyer distribué par la Ville

MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT ... !



VOTREAGGLO





Lorsque MédiaChartres a rencontré Monsieur le Maire de Chartres au mois de mai 2020, nous lui avons suggéré de laisser une page complète à l'expression libre de ses administré(e)s dans le magazine mensuel « VotreVille » pour des sujets qui leur tiennent à cœur.

Sur l'instant (la scène se déroule un après-midi, Place des Halles) Il trouve l'idée excellente et promet de la mettre en application, sans plus attendre, dès le prochain numéro!

Mais, les numéros se suivent et se ressemblent, et toujours pas de pages destinées à l'expression libre, « **Just an illusion** »

La mémoire du Maire serait-elle altérée, nous sommes très inquiets ?

Car à bien y réfléchir, le magazine « **VotreVille** » n'est pas financé par; des subventions, d'éventuels Sponsors, la publicité et encore moins sur des fonds propres, non bien évidement, ce sont SEULEMENT et TOUJOURS les contribuables qui règlent la facture tous les mois.

Alors en toute logique, si « **VotreVille** » était un outil public et démocratique, chacun devrait pouvoir au minimum: avoir un droit de regard et en être un peu auteur, et non … un simple lecteur!

Ou faut-il en déduire, que ce 'magazine', ne serait qu'une vitrine de promotion, d'auto-satisfaction, de congratulations voir même . . . de propagande pour certains sujets ou personnes, ce serait alors un abusé, n'est-ce pas ?

Pour MédiaChartres, accueillir l'expression des citoyens serait la preuve à minima et bienvenue pour justifier le choix du Nom: « VotreVille » et non, « Notre magazine » (...)

Cela vaut bien entendu pour la **Ville de Chartres**, mais aussi pour toute son Agglomération « **VotreAgglo**« , idem pour le Département et « **L'Eurélien** » !

Clara Hirch

LA PASSERELLE . . .

La Ville de Chartres était très fière de dévoiler son nouveau « gadget pour adultes et enfants gâtés et adeptes d'Indiana Jones …

Un parcours/jeu « accrobranche », reliant **la butte des Charbonniers** au **Parc André Gagnon**.



Un divertissement qui ne vise certainement pas la classe « économiquement faible » car, avec des tarifs proches du 'prohibitif' (allant de 16 à 28 euros) la sélection s'opère très (trop) vite.

Un projet qui à certainement été financé par des fonds Publics (?)

Pour un retour sur investissement limité, 8 mois de l'année au

mieux et « par beau temps » .

MédiaChartres, attire l'attention des Services Techniques, sur l'état de délabrement avancé de la passerelle (rouille).

Mais, comme toujours et à l'habitude, à chacun ses priorités, non ?



Martine Leroy

L'ÉCOLE DE « LA BALLADE DES PAUVRES PENDUS » ?



La rentrée scolaire 2021, n'a certainement pas eu le même goût pour tous.

Alors que les médias mettaient tous, plein feu sur le même

sujet;

— l'ouverture du nouveau « Collège Jean Moulin« , MédiaChartres à préféré intéresser aux (zones d'ombres), des autres.

Nous avons jeté notre dévolu, sur » l'École primaire François Villon » en basse Ville de Chartres.



Première remarque, l'architecture en façade du bâtiment, fait penser à un véritable décor de cinéma (Western Mexicain).

Ensuite, ça se gâte très vite, l'école n'est signalé que par un seul petit panneau auquel absolument personne ne prête vraiment attention !

Le passage piéton est effacé (suite à des travaux en Juillet) !

Aucun ralentisseur, (alors qu'une rue en possède 3 sur 150 mètres) ?



François Villon, doit trouver ici, sujet à ses chers « Pauvres pendus » !

MédiaChartres s'inquiète pour la sécurité des enfants et des parents.

J.C



LES BELLES JARDINIÈRES.

MédiaChartres, tient à saluer le trés beau travail des jardiniers de la Ville.



Les jardinères de la Place des Epars, sont superbes !

Un embellissement régulier, qui eguait notre quotidien et nos humeurs.

Savoir reconnaître et appécier le talent, est une vertue.

Félicitation !

La Rédaction



L'AVOCAT « DU DIABLE » ?

Dans l'absolutisme, un **Avocat** est par définition, une personne censée connaître les lois.



MédiaChartres, vous prouve le contraire.





les preuves

Un adepte chronique, du stationnement illégal devant les portes de la Mairie de Chartres.

Il suffit donc, d'acheter une cocarde tricolore (en vente libre sur le Net), pour s'assurer du droit de tout.

Une « complaisance » institutionnalisée (Mairie, Police etc).

Certains disent, que le métier d'Avocats« , ce résumerait à,

« 5 ans de droit ….. et tout le reste de travers » ?

Bravo !!!!

Claude Harffi

Les rues de Chartres « mal barrés » !

Comme à l'habitude, MédiaChartres vous informe des « anomalies » ! (extraits choisis)

Barrée depuis + de 5 ans



De plus en plus de rues de **Chartres** sont…. « mal barrés » du fait de la loi « **ORI** »

dans des secteurs sauvegardés (...)

https://www.epf01.fr/wp-content/uploads/2019/12/Fiche-2019_0
RI EPF01.pdf

« prétexte » pour certains, à déclarer des immeubles en état de périls éminents ?

Sans jamais, en apporter les preuves formelles (publications

des rapports d'expertises), qui pourtant sont des documents
Publics (?)

Le « bouclage » pour certaines, remonte même à plusieurs années, en défaut d'affichage ou en dates obsolètes.

Ce qui en droit, constitue, « un abus de pouvoir caractérisé«



La loi « ORI » n'autorise pas de t'elles pratiques

https://www.score-avocats.com/droit-public-quest-ce-quun-abu
s-de-pouvoir/



D'après nos sources, une plainte devrait être déposée très prochainement, sur ce sujet.

Yves Dubois





LA NOUVELLE SAISON AU THÉÂTRE!

MediaChartes, vous recommande le programme du Théâtre de Chartres,

disponible à partir du 09/09/21

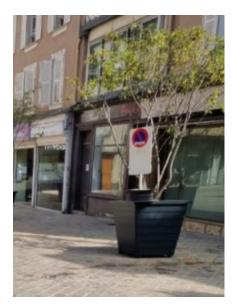
(voir notre article précédent).

La Rédaction

PROVOCATION, DÉFIANCE OU HUMOUR ?

MédiaChartres, vous livre sa « trouvaille » du jour !





Juste devant la porte de **la Mairie de Chartres**, (devenu un parking pour privilégiés), il à été planté un panneau « interdiction de stationner « dans un bac à fleurs.

Ce qui va très certainement, (à n'en pas douter), dissuader les contrevenants, de ne plus jamais enfreindre la loi ... (mais plutôt, les rendent hilars).

Nous ne sommes pourtant pas encore, le 1er Avril ?

Petit rappel, pour mémoire:

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI0000
33813311/

https://www.turbo.fr/conseils/reglementation/stationnement-e
n-ville-de-nouvelles-regles-en-vigueur-141264

A suivre.



Sandra Michelle

DU NEUF, PORTE GUILLAUME.

Après de « longs » travaux au pieds des vestiges de la **Porte Guillaume**



MédiaChartres, se félicite de constater le résultat, plutôt réussi et harmonieux, dans le contexte.

Même, si un point d'eau (fontaine), ou un petit coin ombragé près des bancs, n'aurait pas été de trop (?)

Mais, il faut bien admettre que ce nouvel espace de repos, redonne un « certain cachet », à la **Porte Guillaume**, (en



Clara Hirch

